

CALENDRIER DES FORMATIONS ET EXAMENS DU PERMIS DE CHASSER

2026

MARS (COMPLET) Formation pratique à Cros-de-Montvert : 18, 19, 20 et 21 Mars Examens à Cros-de-Montvert : 23, 24, 25 et 26 Mars	Inscription : ➔ Pré-inscription en ligne sur le site de l'Office Français de la Biodiversité : https://permischasser.ofb.fr ➔ Paiement en ligne du droit d'inscription. (46 € pour les majeurs et 31 € pour les mineurs) ➔ Impression et transmission du cerfa d'inscription à la Fédération des Chasseurs accompagné des documents suivants : - Chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC15 - Copie de la carte nationale d'identité ou passeport recto-verso en cours de validité
AVRIL/MAI (COMPLET) Formation pratique à Cros-de-Montvert : 27, 28, 29 et 30 Avril Examens à Cros-de-Montvert : 4, 5, 6 et 7 Mai	- 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois conforme aux normes - Certificat médical datant de moins de 2 mois par rapport au jour de votre inscription (cadre au verso du cerfa d'inscription) - Copie de l'attestation de recensement ou copie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de 16 à 18 ans - Copie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de 18 à 25 ans.
JUIN (COMPLET) Formation pratique à Cros-de-Montvert : 3, 4, 5 et 6 Juin Examens à Cros-de-Montvert : 8, 9, 10 et 11 Juin	(Ne pas oublier de signer le cerfa d'inscription et pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal est à compléter et à signer). Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros-de-Montvert. Un travail personnel important est indispensable avant la formation. Au début de chaque journée de formation les candidats passent un test pour savoir si le niveau de formation acquis par un travail personnel est suffisant pour se présenter à l'examen.
JUILLET/AOÛT (COMPLET) Formation pratique à Cros-de-Montvert : 29, 30, 31 Juillet et 1^{er} août Examens à Cros-de-Montvert : 3, 4, 5 et 6 Août	Durée de la formation : 8 h 30 à 12 h 00 ou 14 h 00 à 17 h 30 sur convocation par mel de la FDC15. Durée de l'examen (en semaine) : 30 minutes / Convocation par mel de l'Office Français de la Biodiversité. Rendez-vous échelonnés entre 9 h 00 pour les 1^{ers} et 14 h 30 pour les derniers !
SEPTEMBRE Formation pratique à Cros-de-Montvert : 2, 3, 4 et 5 Septembre Examens à Cros-de-Montvert : 7, 8, 9 et 10 Septembre	Conditions d'examens : L'examen est constitué d'un parcours pratique arme en main avec plusieurs obstacles à franchir et tirs à réaliser. La seconde partie est une série de 10 questions théoriques sur poste informatique. L'ensemble nécessite d'obtenir au moins 25 points sur un total de 31 points. En dessous de cette note, vous devez vous réinscrire à un futur examen et repayer 16 euros sur le site OFB. En cas de réussite, l'inspecteur de l'OFB vous délivre une attestation de réussite à l'examen qui vous permet d'accéder à l'assurance et à la validation annuelle pour pratiquer la chasse.
NOVEMBRE Formation pratique à Cros-de-Montvert : 10, 12, 13 et 14 Novembre Examens à Cros-de-Montvert : 16, 17, 18 et 19 Novembre	Conditions de réussite : La Fédération des Chasseurs, chargée de la formation, vous offre un livre pour connaître tous les domaines et les rubriques nécessaires à l'obtention de l'examen. Avec 75 % de réussite par an, il est indispensable de fournir un travail personnel important pour prétendre à cet examen. Des liens internet vous seront donnés lors de la formation pratique à Cros-de-Montvert pour « bucher » vos questions théoriques et « assimiler » les ateliers du parcours pratique de la FDC15.